

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

n° 01.004

L'An Deux Mille Un, le 6 février à 18 h 30 le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Philippe MOST, Maire.

DATE DE CONVOCATION

DATE D'AFFICHAGE

29 JANVIER 2001

29 JANVIER 2001

ETAIENT PRESENTS : M. MOST, Maire, MM. LE GUEUT, HUGENDOBLER, BENOIT, CANDAU, Mmes MONTRON, GEOFFROY, MM. BOISNARD, CARRIE, Adjoint

MM. ANGIBAUD, BOURGEOIS, BUJARD, CAMPAGNE, CAU, CHABANEAU, COASSIN, DENIS, DONZIER, GERMA, Melle ISENDICK, Mme LECOMTE-RULLIER, M. MALBOIS, Mme MARTIN-CROUE, MM. MERLE, MONNARD, MUSSETTI, Mme PELTIER, M. SIMONNET, Conseillers.

ETAIENT REPRESENTES : M. GAVEN représenté par M. HUGENDOBLER
M. DINDINAUD représenté par Mme LECOMTE-RULLIER

ABSENTS-EXCUSES : Mme BARRAUD-DUCHERON, MM. POTENNEC, QUENTIN.

Nombre de Conseillers
en exercice : 33
Nombre de Présents : 28
Nombre de Votants : 30

Melle ISENDICK a été élue secrétaire de séance.

OBJET : VERSEMENT D'HONORAIRES PAR LA REGION A LA VILLE POUR LA MISSION D'ASSISTANCE ET DE CONSEIL AU MAITRE D'OUVRAGE (LYCEES SUR LA COMMUNE DE ROYAN)

VOTE : UNANIMITE

- d'arrêter le montant total des honoraires à la somme de 95 774,84 Frs pour la mission d'Assistance et de Conseil à la Région par les Services Techniques de la Ville de ROYAN dans le cadre des travaux réalisés dans les Lycées pendant l'année 2000,

- d'encaisser la recette correspondante à l'article 64.111, fonction 0225 du Budget Communal pour l'exercice 2001,

- de mandater au personnel concerné des Services Techniques conformément à la circulaire n° 80.333 du 16 octobre 1980, les honoraires suivants :

| | |
|--|----|
| - M. DEGOUY, responsable des Services Techniques | 10 |
| 774,67 Frs | |
| - M. CHITTY, Chef de Subdivision Bâtiment | 10 |
| 774,67 Frs | |
| - M. PLATON, Responsable du Bureau d'Etudes | 25 |
| 140,90 Frs | |
| - M. GARCIA, Contrôleur au Bureau d'Etudes Bâtiment .. | 17 |
| 957,78 Frs | |
| - M. BERTIN, Agent au Bureau d'Etude Bâtiment | 7 |
| 183,11 Frs | |

- d'imputer la dépense correspondante sur les crédits inscrits à l'article 64.19, fonction 01 du Budget Communal pour l'exercice 2001.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,

**Pour le Maire,
Le Premier Adjoint,
H. LE GUEUT**

**Certifié Exécutoire
Compte-tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 8 février 2001
Certifié Conforme
Mairie de Royan
Par délégation du Maire,
Le Directeur Général Adjoint des
Services,**

H. THOMAS